

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 4 AVRIL 2022

Dûment convoqué le Conseil municipal d'Aigrefeuille s'est réuni pour ce Conseil municipal.

Conseillers présents : MM. **DELSOL** Yannick, **GENRE** Pierre, **IMART** Thierry, **LASFARGUES** William
STURMEL Philippe
et Mmes: **AFONSO** Djemilla, **CASANOVA** Céline, **DUCROS** Lucie, **MARCHOU** Marie, **PLACHOT** Geneviève,
POUPOT Mary, **SEMENE** Marie-Ange

Secrétaire de séance : **POUPOT** Mary

Absents excusés:

PIGASSE Thomas procuration à **STURMEL** Philippe
COULON Florian procuration à **DUCROS** Lucie

La séance est ouverte à 20 h 30 par Monsieur Christian ANDRÉ, Maire.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du lundi 14 février 2022.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu du Conseil municipal du lundi 14 février 2022.

Vote : 15 voix pour

Budget communal

- Adoption du compte administratif 2021

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil Municipal et Monsieur IMART Thierry, 1^{er} Adjoint, en prend la Présidence afin de procéder à l'approbation du Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

Monsieur le Maire Adjoint présente le Compte Administratif du Budget Communal 2021 comme suit:

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	828 717.08	933 417.41
Investissement	556 655.30	617 378.60

Votes : 14 voix pour

- Approbation du compte de gestion 2021

Ce compte de Gestion tient compte de l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Monsieur le Maire précise que le SGC Toulouse Couronne Est a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. De plus, il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion du Budget Communal 2021 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	828 717.08	933 417.41
Investissement	556 655.30	617 378.60

Votes : 15 voix pour

- Affectation du résultat du budget communal 2021

Le Conseil Municipal, constate que le compte administratif a été voté le 4 avril 2022 et qu'il a été constaté que ledit compte est exact et conforme au Compte de Gestion 2021 du Trésorier,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 587 072.75 €
- Un déficit de fonctionnement de : 0 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice 104 700.33 €

Résultats antérieur reportés (ligne 002 du Compte Administratif) 118 376.92 €

Résultat à affecter 223 077.25 €

Solde d'exécution d'investissement 44 091.49 €

Solde des restes à réaliser d'investissement 0 €

Besoin en financement 0
€

Affectation

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 100 000 €

2) Report en fonctionnement R 002 (2) 123 077.25 €

Déficit reporté D 002 (5) 0 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat du budget communal 2021.

Vote : 15 voix pour

- Vote des taux d'imposition communaux 2022

Monsieur le Maire demande de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022, il rappelle que les taux 2021 étaient :

Taxe foncière (bâti) 41.87%

Taxe foncière (non bâti) 100.94%

Afin de faire face aux prévisibles augmentations de charges de fonctionnement liées à la hausse des matières premières et des coûts en énergie et dans l'objectif d'augmenter la capacité de la commune à investir pour les besoins d'aménagement à venir, il est proposé d'appliquer les taux suivants pour 2022 :

Taxe foncière (bâti)	42.92%
Taxe foncière (non bâti)	103.46%

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les taux d'imposition communaux pour l'année 2022.

Vote : 15 voix pour

- Vote du budget communal 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Communal pour l'année 2022 et il précise que lors de la lecture des montants des subventions accordées aux associations de la commune les Conseillers municipaux qui sont membres de bureaux d'associations de la commune quitteront la salle du Conseil municipal. Aucun conseiller municipal n'est membre d'un bureau d'association subventionnée.

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES	BUDGET 2022
chapitre 011 charges de gestion générale	385 880,00 €
chapitre 012 : charges de personnel	417 250.00 €
chapitre 14 : atténuation de produits	6 000,00 €
chapitre 023 : virement à la section d'investissement	63 168,45 €
chapitre 65 : autres charges de gestion courante	120 879,50 €
chapitre 66 : charges financières	21 472.10 €
chapitre 67 : charges exceptionnelles	50,00 €
chapitre 022 : dépenses imprévues	72 000 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 086 700.05 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES	BUDGET 2022
chap 002 excédent antérieur reporté	159 597.32 €
Chap 013 atténuation de charges	4 000.00 €
chap 70 vente de produits, prestations de services	132 400.00 €
chap 73 impôts et taxes	669 523.73 €
chap 74 dotations, subventions et participations	105 969.00 €
chap 75 autres produits de gestion courante	15 210.00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 086 700.05€

CHAPITRE	SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES	BUDGET 2022
001	solde d'exécution d'investissement reporté	0 €
16	remboursement d'emprunts	47 448.16 €
21	immobilisations corporelles	142 550.00 €
23	immobilisations en cours	208 056.05 €
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	398 054.21 €

chapitre	SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES	BUDGET 2022
001	Excédent antérieur reporté	140 245.76 €
021	virement de la section de fonctionnement	63 168.45 €
10	dotations, fonds divers et réserves	138 000.00 €
13	subventions d'investissement	56 640.00 €
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	398 095.21 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Communal 2022 tel qu'il est présenté.

Vote : 15 voix pour

-Budget annexe du lotissement Communal

- Adoption du compte administratif 2021

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil Municipal et Monsieur IMART Thierry, 1^{er} Adjoint, en prend la Présidence afin de procéder à l'approbation du Compte Administratif du lotissement communal dressé par l'ordonnateur.

Monsieur le Maire Adjoint présente le Compte Administratif du Budget annexe du lotissement Communal 2021 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	191 198.44 €	0 €
Investissement	0 €	0 €

Votes : 14 voix pour

- Approbation du compte de gestion 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SGC Toulouse Couronne Est a réalisé le compte de Gestion du budget annexe du lotissement communal pour l'année 2021.

Ce compte de gestion tient compte de l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion du budget annexe du lotissement communal 2021 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	191 198.44 €	0 €
Investissement	0 €	0 €

Votes : 15 voix pour

- Affectation du résultat du budget annexe du lotissement communal 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, constate que le compte administratif du lotissement communal a été voté et qu'il a été constaté que ledit compte est exact et conforme au Compte de Gestion 2021 du Trésorier,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 0 €
- Un déficit de fonctionnement de : -191 198.44 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice		- 191 198.44 €
Résultats antérieur reportés (ligne 002 du Compte Administratif)		753 050.46 €
<u>Résultat à affecter</u>		753 050.46 €
<u>Solde d'exécution d'investissement</u>	0 €	
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>		0 €
<u>Besoin en financement</u>		0 €

Affectation

3) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0 €
4) Report en fonctionnement R 002 (2)	561 852.02 €
<u>Déficit reporté D 002 (5)</u>	0 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat du budget annexe du lotissement communal 2021.

Vote : 15 voix pour

- Vote du budget annexe du lotissement communal 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget annexe du lotissement communal pour l'année 2022.

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES		
chapitre 011 : Charges à caractère générales		25 000.00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courantes		536 852.02 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		561 852.02 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES		
002 Excédent antérieur reporté		561 852.02 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		561 852.02 €

CHAPITRE	SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES	
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	0 €

chapitre	SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES	
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	0 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget annexe du lotissement communal 2022 tel qu'il est présenté.

Vote : 15 voix pour

- SDEHG : rénovation des bulles tranche 1 allées de la Fontaine, des Fenaisons, des Moissons et des Fenaisons

Monsieur le Maire explique que cette rénovation étudiée par le SDEHG consiste à installer un éclairage public plus respectueux de l'environnement et de la biodiversité afin de faire des économies d'énergie et de maîtriser les dépenses publiques en réduisant la pollution lumineuse.

Pour la tranche 1 l'économie sera de 1987.00 € par an.

Le montant de cette rénovation s'élève à 111621.00 € et la part restant à charge de la commune est estimée à 50299.00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la rénovation des bulles pour la tranche 1.

Vote : 15 voix pour

- **SDEHG : rénovation des bulles tranche 2 Clé des Champs, les Côteaux, chemin de Fontvillane, Pastourelle et Isatis**

Pour la tranche 2, l'économie sera de 3747.00 € par an.

Le montant de cette rénovation s'élève à 168932.00 € et la part restant à charge de la commune est estimée à 76948.00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la rénovation des bulles pour la tranche 2.

Vote : 15 voix pour

- **Autorisation de signature de la convention modifiée d'adhésion au service commun de Toulouse Métropole pour l'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol.**

Monsieur le Maire explique que le Conseil municipal a délibéré en décembre 2021 pour l'autoriser à signer cette convention.

Les modifications portent sur les normes RGPD à respecter concernant la partie informatique (article 12 Applications informatiques).

En effet, la convention modifiée précise, s'agissant de la diffusion et traitement des données dans le cadre du respect de la RGPD, que :

Après avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention modifiée.

Vote : 15 voix pour

- **Autorisation de signature de la convention Atout Lire avec les communes de Quint-Fonsegrives, Drémil-Lafage et Flourens**

Monsieur le Maire explique que le prix littéraire Atout Lire a été initié par la commune de Quint-Fonsegrives. Atout Lire s'adresse aux lecteurs âgés de 3 à 15 ans en leur permettant de s'évader dans un livre, aux auteurs et éditeurs régionaux en partenariat avec les acteurs éducatifs.

Les communes d'Aigrefeuille, Drémil-Lafage et Flourens sont invitées à s'associer à cet évènement culturel local en mobilisant les écoles de leur territoire.

La participation financière qui est calculée au prorata des élèves inscrits dans le projet s'élève pour la commune d'Aigrefeuille à 1330.00 €, les 118 élèves des écoles maternelle et élémentaire de la commune participant à ce projet.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Vote : 15 voix pour

- Attribution d'une subvention pour l'aide humanitaire pour l'Ukraine via le Fonds d'action extérieur des collectivités locales.

Monsieur le Maire propose, qu'à l'instar de l'aide apportée chaque année aux Restos du Cœur, une aide financière de 1 euro par habitant soit un montant de 1300.00 € soit versé pour l'aide humanitaire pour l'Ukraine.

Cette aide sera réceptionnée par le Fonds d'Action Extérieure des Collectivités territoriales (FACECO) qui est à ce jour l'unique outil de l'État qui permet aux collectivités de répondre aux situations d'urgence et de détresse de façon efficace et rapide. Le FACECO confiera les fonds de la commune d'Aigrefeuille à des agents de l'État qui sont en étroite relation avec les ONG françaises.

En outre, les actions d'aide d'urgence et les contributions sur le terrain seront sélectionnées par le Centre des opérations humanitaires et de stabilisation du Centre de crise et de soutien. La sélection s'effectuera en fonction des besoins réels identifiés sur le terrain puis le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères conclura une convention de subvention avec l'opérateur retenu et assurera un suivi des actions menées en tenant la mairie d'Aigrefeuille informée. Le Conseil municipal approuve le versement de cette subvention pour l'aide humanitaire pour l'Ukraine.

Vote : 15 voix pour

La séance est levée à 00 h 10

Signature

Christian ANDRÉ
Maire d'Aigrefeuille

